



**UFR : ECONOMIE, MANAGEMENT ET INGENIERIE JURIDIQUE
(ECOMIJ)**

**DÉPARTEMENT : INGÉNIERIE JURIDIQUE
(IJ)**

**GROUPE DE RECHERCHE EN SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES
(GRSJP)**

Colloque International - appel à contribution

« La Summa divisio ? »

Date de publication : **10 mars 2023**

Date de clôture : **06 janvier 2024**

Dates du colloque : **du 24 au 26 Avril 2024**

Lieu du colloque : Université Alioune Diop – Bambey (Sénégal)

Format : Présentiel.

I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Ce Colloque international sur la "Summa divisio" est organisé par le Groupe de Recherche en Sciences Juridiques et Politiques (GRSPJ) du Département d'Ingénierie Juridique (Droit) de l'UFR Économie Management et Ingénierie Juridique (ECOMIJ) de l'Université Alioune DIOP de Bambey et le Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches en Sciences Sociales (LIRSS), en collaboration avec le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, la Faculté de Droit de l'UCAD, l'UFR SJP de l'UGB, le pôle de Sciences Juridiques de l'Université Numérique Ch. H. Kane ex UVS, le département de Sciences Juridique de l'USSEIN, le l'UFR SES de l'UASZ, les Instituts de droit IPJI et de ISDD.

Pour contribuer à l'animation scientifique de l'UADB en général et, de l'UFR ECOMIJ en particulier, le département IJ organise la première édition d'un colloque scientifique international qui se vaudra un haut lieu d'échanges intellectuels et de productions scientifiques dans plusieurs domaines carrefour du droit.

En effet, le droit en tant que discipline enseignée dans les institutions d'enseignement supérieur publiques et privées, d'une part, et en tant que sciences sociales au service du savoir, d'autre part, fait l'objet d'une classification duale fondamentale dont l'utilité semble dépassée du fait de son intérêt parfois et souvent controversé, fondée originellement sur la distinction droit public et droit privé. Dans sa conception simpliste, le droit public renvoie aux

règles qui régissent les rapports de droit dans lesquels interviennent l'Etat ou une autre collectivité publique et ses agents. Le droit public régit donc l'organisation de l'État et ses démembrements ainsi que leurs rapports avec les particuliers. Alors que le droit privé est la grande famille du droit régissant les rapports entre particuliers ou avec les collectivités privées.

Au fil des années, après avoir connu ses lettres de noblesse, cette distinction communément appelée « *summa-divisio* », conçue pour des raisons pratiques et pédagogiques entre ces deux grandes branches du droit perd de sa substance et cela du fait l'émergence de "passerelles", transversales qui intéressent à la fois, aussi bien le droit public que le droit privé. Ainsi, nonobstant la survivance de cette distinction pragmatique, le droit privé et le droit public entretiennent, de plus en plus, des rapports intrinsèquement étroits ; s'influencent mutuellement, d'où l'intérêt de porter des réflexions fouillées sur le concept de *summa-divisio* qui devient, avec le temps, démodé voire caduque.

Scientifiquement très risqué, le juriste serait-il autorisé à continuer à occulter le réel glissement des disciplines juridiques ou à marginaliser l'imbrication et la réalité de la transversalité de certaines branches du droit ? En réalité, l'avènement de droits mixtes se matérialisant par la floraison de différentes disciplines du droit qui posent de réelles difficultés de catégorisation, à cheval entre le droit public et le droit privé, conforte, à plus d'un titre, l'acuité de la thématique de ce colloque.

A terme, ce colloque international sur la "*summa-divisio*" devrait permettre de passer au crible substantiellement tous les aspects relatifs à cette problématique. A cette occasion, il conviendra de circonscrire l'essentiel des interrogations sous-tendues par la *summa divisio* et de l'évolution contemporaine que la notion suscite. Les fruits des réflexions et des contributions scientifiques mettront en lumière une analyse à rayonnement pluridisciplinaire avec notamment une approche adossée sur les nouvelles disciplines transversales du droit.

La *summa-divisio* a dépassé aujourd'hui la simple distinction, droit public-droit privé. En effet, avec l'avènement du droit communautaire et les nouvelles branches du droit, les étendues de la *summa - divisio* mériteraient de réunir universitaires, praticiens du droit et acteurs d'horizons divers afin d'examiner sous toutes ses coutures la thématique qui se pose avec une brûlante actualité.

Il s'agira, lors des journées d'échanges, de procéder à une ouverture scientifique en s'interrogeant sur la pertinence du maintien de la *summa divisio*, à l'heure de l'interdisciplinarité, voire de la transdisciplinarité dans un contexte de mutation et d'éclatement des branches du droit. La portée pluridisciplinaire du colloque trouve, au vu des

II : OBJECTIFS

1. Objectif général

Examiner les rapports entre le droit public et le droit privé dans la transformation du droit.

2. Objectifs spécifiques

- ✓ Montrer la pertinence et /ou la relativité de la distinction droit public droit privé ;
- ✓ Montrer la place des nouvelles branches du droit dans la *summa divisio* ;
- ✓ Apprécier les nouvelles tendances du droit public et du droit privé ;
- ✓ Publier les actes du colloque sous forme de numéro de revue ;
- ✓ Nouer un partenariat avec les universités des participants.

III : MODALITES DE SOUMISSION DES CONTRIBUTIONS

Format attendu des propositions de communications

- Titre de la communication et axe retenu.
- Nom, prénom, fonction, affiliation et courrier électronique des auteurs.e.s.
- Résumé de la proposition de 500 mots maximum en français, au format Word, qui présente la problématique, la méthodologie et les principaux résultats attendus.
- Trois à cinq mots-clés.

Les propositions de communications sont à envoyer avant la date limite du 31 décembre 2023 à l'adresse suivante : colloque-ij@uadb.edu.sn en mettant en copie à :

Dr. Zeinaba KANE : zeinabakane.bodian@uadb.edu.sn

Les auteur-e-s dont les propositions de communication sont retenues recevront une notification au plus tard le 02 février 2024.

Tous les communicants au colloque doivent impérativement envoyer le texte complet de leur présentation au plus tard le lundi 20 mars 2024.

Les communications devront mettre l'accent sur l'intérêt du principe de la *summa divisio*. Elles porteront, notamment, sur l'une des rubriques suivantes :

- ✓ Droit public ;
- ✓ Ingénierie Juridique ;
- ✓ Droit privé ;
- ✓ Droit communautaire ;
- ✓ Droit international ;
- ✓ Droit international privé ;
- ✓ Histoire du droit et des institutions.

IV : CALENDRIER

- Date de publication de l'appel à contribution : **10 mars 2023**
- Date de clôture de l'appel à communications : **06 janvier 2024**
- Notification de la décision des Conseils scientifiques : **02 février 2024**
- Dates du colloque : **du 24 au 26 Avril 2024**

VI : AXES DU COLLOQUE

Quatre axes seront explorés dans le cadre de ce colloque

1-L'avenir de la summa-divisio

La summa-divisio qui est une tradition qui consiste à diviser le droit en deux grandes branches, droit public et droit privé, a toujours suscité des interrogations auprès des juristes ; parmi celles-ci, il y a la question de savoir quel est l'avenir de la summa-divisio ?

Du point de vue pratique, on note de plus en plus un brassage du droit public et du droit privé à travers plusieurs disciplines, à l'instar du droit pénal, du droit social, du droit de l'environnement, du droit communautaire... au point de se demander si la summa-divisio va résister encore longtemps à cette évolution du droit qui tend à réduire cette frontière entre droit public et droit privé.

Au regard de ces considérations, il serait donc pertinent de réfléchir sur l'avenir de la summa-divisio en droit.

2-Nouvelles tendances de la summa - divisio

L'évolution et le développement des nouvelles technologies ont donné naissance à de nouvelles préoccupations et d'axes de réflexion que le juriste ne pouvait pas ignorer. Ainsi est né, le droit des TIC, le cyber-droit, entre autres, de tels domaines sont difficilement appréhendés par la summa divisio du droit traditionnellement connu et enseignée dans les facultés de droit.

En effet, le droit des TIC qui s'articule sous des formes diverses traverse toutes les matières juridiques en faisant fi de la dualité droit public et droit privé, ce qui pose des amalgames entre droit public et privé. Et pourtant, le juriste est saisi sur ces questions, il doit non seulement les aborder mais au préalable il doit les intégrer dans une catégorie juridique.

Aujourd'hui ces questions nouvelles semblent être à cheval entre le droit privé et public.

Le droit des tics qui est en construction sous des formes diverses traverse toutes les matières juridiques qui font fi de la dualité droit public et droit privé, ce qui pose des amalgames entre droit public et privé.

D'où la pertinence d'aborder un tel axe de recherche qui risque de bouleverser la classification retenue et enseignée.

3- Convergence et/ou la relativité de la distinction du droit public et droit privé

La summa-divisio qui est une tradition qui consiste à diviser le droit en deux grandes branches, droit public et droit privé, a toujours suscité des interrogations auprès des juristes. Parmi celles-ci, il y a la question de savoir de la convergence de ces deux branches du droit. Du point de vue pratique, on note de plus en plus un brassage du droit public et du droit privé à travers plusieurs disciplines, à l'instar du droit pénal, du droit social, du droit de l'environnement, du droit communautaire... au point de se demander si la summa-divisio va résister encore longtemps à cette évolution du droit qui tend à réduire cette frontière entre droit public et droit privé. C'est ce qui justifie la réflexion sur la convergence entre droit privé et droit public.

4- La pertinence de la distinction droit public et droit privé

La distinction entre droit public et droit privé est toujours pertinente même s'il ne faut pas exagérer son importance. Certaines disciplines intéressent autant la personne privée et ses biens que les personnes publiques et l'intérêt public, tel que le droit pénal, le droit fiscal, etc. Le droit privé pourrait dans certains cas s'appliquer aux personnes publiques comme celles-ci peuvent passer des actes de droit privé (contrats), ou disposer d'un domaine privé.

On peut aussi évoquer l'intervention du juge judiciaire en matière d'expropriation et de voie de fait pour ainsi contrôler l'action administrative. C'est pourquoi, il serait intéressant d'évoquer, dans le cadre du colloque, la pertinence ou la relativité de la distinction entre droit public et droit privé.

Directeurs Scientifiques :

5. COMITE SCIENTIFIQUE

Pr. Isaac Yankhoba NDIAYE, (UCAD) ;

Pr. Ndiaw DIOUF (UCAD) ;

Pr. Babacar GUEYE (UCAD);

Pr. Mbissane NGOM (UGB) ;

Pr. Aminata Cisse NIANG, Doyenne de la Faculté de droit de Dakar

Pr. Samba THIAM (UCAD) ;

Pr. Alassane KANTÉ (UCAD) ;

Pr. Abdou Aziz DIOUF (UCAD) ;
Pr. Dieunedort NZOUABETH (UCAD) ;
Pr. Mayatta Ndiaye MBAYE
Pr. Moussa THIOYE (Université Toulouse 1 Capitole)
Pr. Patrice Samuel Aristide BADJI (UCAD) ;
Pr. Jean Louis CORREA (Université Numérique Ch. H. Kane ex UVS) ;
Pr. Moussa GUEYE (UCAD) ;
Pr. Sophie Diagne NDIR (UCAD) ;
Pr. Elhadji Samba NDIAYE (UCAD)
Pr. Babacar NIANG (UCAD) ;
Pr. Dieyla Yaya WANE (UASZ) ;
Pr. Ismaila Madior FALL (UCAD);
Pr. Meissa DIAKHATE (UCAD) ;
Pr. Omar SENE (UADB) ;
Pr. Angelique N. BAH (UADB) ;
Pr. Boubacar BA (UCAD);
Pr. Abdoul Aziz D. KEBE (UCAD) ;
Pr. Massamba GAYE (UCAD) ;
Pr. Geneviève Brémond SARR (UASZ) ;
Pr. Souleymane TOE (Université Ouaga II) ;
Pr. Papa Ogo SECK (UGB) ;
Pr. Sidy Alpha NDIAYE (UCAD) ;
Pr. Ndeye Coumba Madeleine NDIAYE (UCAD);
Pr. Moussa ZAKI (UGB);
Pr. Maurice Soudieck DIONE (UCAD) ;
Pr. Yamar SAMB (UGB).
Pr. Mballo. THIAM (UADB)
Pr. Abdou Khadre DIOP (UCHK)

5. COMITE D'ORGANISATION

Dr. Serigne Ahmadou GAYE (UADB);
Dr. Cheikh SENE (UADB);
Dr. Abdoulaye NIANE (UADB);
Dr. Zeynaba KANE (UADB);
Dr. Mamadou SEYE (UADB);
Dr. Sadou WANE (UADB);

Dr. Mariane SECK (UADB);
Dr. Abdou Aziz MBODJI (UADB);
Dr. Babou CISSE (UADB);
Dr. Badara Fossar. SALL (UADB)
Dr. Papa Saer GUEYE (UADB)
Dr. Bassirou THIONGANE (UADB)
Dr. Amadou KAH (UGB);
Dr. Khalifa Ababacar KANE (UASZ)
Dr. Ibrahima SECK (UASZ)
Dr. Momath NDIAYE (ESP)
Dr. Alioune Bara THIAM (UGB)

5. CIBLE & PARTICIPANTS

- Communauté universitaire ;
- Instituts de recherche publics et privés ;
- Autorités exécutives, judiciaires et législatives ;
- Collectivités locales ;
- Chercheurs ;
- Étudiants.

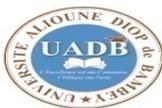
Pour toute question

Concernant le programme et les communications

Dr. Zeinaba KANE: zeinabakane.bodian@uadb.edu.sn

colloque-ij@uadb.edu.sn

Ce colloque est organisé en collaboration avec :



- ❖ Ministère de la justice ;
- ❖ Cour suprême ;
- ❖ Centre formation judiciaire ;
- ❖ Cour d'appel Dakar ;
- ❖ Tribunal du Commerce Dakar. ;
- ❖ Cour d'appel Thiès ;
- ❖ Tribunal Grande Instance Thiès ;
- ❖ Tribunal Grande Instance Mbour ;
- ❖ Tribunal Grande Instance Diourbel ;
- ❖ Tribunal d'instance Diourbel ;
- ❖ Tribunal d'Instance Bambey.